



# RC

## Règlement de la Consultation

---

Prestation de surveillance et gardiennage non armés  
des emprises du Lycée « La Fontaine » NIAMEY et du  
domicile des personnels du lycée « La Fontaine »  
NIAMEY

**1-20-SECU**

**DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES : 1 juillet à 12H00**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 15 septembre 2020 à 12h00**

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

<b>ARTICLE.1 - OBJET.....</b>	<b>1</b>
<b>ARTICLE.2 - OBLIGATION DE RESULTAT .....</b>	<b>1</b>
<b>ARTICLE.3 - TYPE ET DUREE DE MARCHE .....</b>	<b>1</b>
<b>ARTICLE.4 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RESREINT ET NEGOCIE.....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE.5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE.6 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE.7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE.8 - JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE.9 - LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'ATTRIBUTION .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE.10 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE.11 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>5</b>

## **LOT 01**

Prestations de surveillance et gardiennage non armés des emprises du Lycée « La Fontaine »  
Niamey – NIGER et leurs occupants

## **LOT 02**

Prestations de surveillance et gardiennage du domicile des personnels du lycée « La Fontaine »

## **DESCRIPTIF**

### **ARTICLE.1 - OBJET**

Le présent document a pour objet de préciser les données de bases et le contenu des prestations minimales et non exhaustives nécessaires à la surveillance et gardiennage non armés des emprises du lycée « La Fontaine » de Niamey et leurs occupants.

Les prestations doivent permettre d'assurer à tout moment la sécurité des biens et personnes par toute mesure et action de surveillance, de gestion complète des accès (véhicules et piétons) à l'ensemble des locaux et emprise foncière des établissements mentionnés, de prévenir, intervenir, contrôler et informer sur toute action suspecte sur le site et ses alentours et d'assurer la sécurité en cas de survenance de tout évènement portant ou pouvant porter atteinte à la sécurité des biens et personnes.

Les sites concernés par le présent marché sont situés :

- le Lycée « La Fontaine » 640 Avenue du Fleuve Niger Niamey, NIGER :
- Les domiciles des personnels du Lycée « La Fontaine »

### **ARTICLE.2 - OBLIGATION DE RÉSULTAT**

Le prestataire devra procéder à l'exécution des prestations prévues à l'article 1 du présent document et précisées dans le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) sachant que la description de ces prestations constitue une base de service minimal n'ayant pas de caractère exhaustif. Il reviendra au prestataire en tant qu'expert de proposer toute prestation complémentaire souhaitable.

Le prestataire devra également faire face dans le cadre de ses missions à toutes situations imprévues et exceptionnelles (mouvements sociaux, sécurité renforcée, etc.) afin d'assurer la sécurité physique des biens et des personnes, ceci sans pouvoir prétendre à aucune augmentation de prix et ceci quelle qu'en soit la cause sauf à ce qu'une demande expresse de l'établissement ait été formalisée en amont et donné lieu à un chiffrage communiqué sous 12h maximum.

Les prestations seront exécutées en tenant compte de la nature et de la fréquentation de l'établissement (horaires, congés scolaires, personnels, élèves de niveaux différents, parents d'élèves, fournisseurs, entreprises ou visiteurs) tels que décrit dans le CCTP.

Quelles que soient les circonstances (arrêt de travail de son personnel, perturbation des transports en commun, intempéries, mouvement social, politique etc.), le prestataire sera tenu d'assurer sans interruption les prestations prévues au CCTP.

### **ARTICLE.3 - TYPE ET DURÉE DE MARCHÉ**

Ce marché est un MAPA (Marché à procédure adaptée) restreint et négocié.

Il sera conclu pour une période de 12 mois ferme. Il est reconductible deux fois 12 mois, sans que sa durée ne puisse excéder 36 mois (3 ans maximum) par tacite reconduction.

Si le Lycée français de Niamey décide de ne pas reconduire le marché, il informe le titulaire de sa décision au plus tard trois mois avant la fin de validité de l'accord-cadre par lettre recommandée avec accusé réception.

La non-reconduction de l'accord-cadre n'ouvre droit à aucune indemnité ni à aucun dédommagement au profit de son titulaire. Le titulaire est tenu par ses obligations contractuelles jusqu'à la fin de la période de validité du marché et des bons de commandes en cours.

Il se déroulera en deux phases :

- Une phase candidature sur la base du présent règlement de consultation, à l'issue de laquelle un maximum de 4 prestataires sera sélectionné pour participer à la seconde phase.
- Une phase offre sur la base d'un CCTP remis aux prestataires sélectionnés à l'issue de la phase candidature
- **Une visite obligatoire du site est prévue le 7 juillet 2020**

La prestation débutera à compter du **01/01/2021**.

#### **ARTICLE.4 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RESTREINT ET NEGOCIE**

Le dossier de consultation comporte les documents suivants :

Phase candidature :

- Le présent règlement de Consultation (RC),
- L'avis de marché

Phase offre :

- Le présent règlement de Consultation (RC),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par lot,
- L'acte d'engagement (AE) par lot,

Le contractant se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **ARTICLE.5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **ARTICLE.6 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en français. Les pièces fournies devront au besoin être traduites par un cabinet agréé.

Les candidatures et les offres seront déposées sous format papier (01 exemplaire) et sous format numérisé (01 exemplaire).

Chaque candidat devra produire pour **chaque phase** un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### PIECES DE LA CANDIDATURE

- **Une liste des documents présentés permettant de vérifier que le dossier est complet,**
- **Une déclaration de candidature,**
- **Les documents présentant les renseignements suivants :**
  - renseignements relatifs aux moyens humains et techniques : effectif total de l'entreprise avec détail personnel actif (sur sites) et administratif, d'encadrement, formation, direction (siège et antennes), moyens matériels et techniques dont dispose le candidat ;
  - renseignements détaillés et étayés sur les dispositifs, locaux, moyens et méthodes de formation des personnels, initiale et continue ;
  - références du candidat dans le domaine de la surveillance (liste des principaux clients en cours) ;
  - numéro d'identification fiscale (NIF certifié) et les attestations de mise à jour sociales et fiscales (CNSS ;ARF).certificat de moins de 3 mois
  - extrait de registre du commerce traduit ;
  - certificat de non faillite (moins de 3 mois)
  - attestation d'assurance professionnelle et responsabilité civile en cours de validité ;
  - le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du présent marché réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles (2017, 2018 et 2019) ;
  - descriptif des salaires / grilles salariales et éventuels accessoires versés aux personnels actifs (affectés sur sites) toutes missions confondues.

Nb : en cas de sous-traitance, les mêmes documents seront produits au sous-traitant-

#### PIECES DE L'OFFRE ( à fournir par les candidat retenus pour cette phase)

- l'acte d'engagement complété accompagné d'un relevé d'identité bancaire,
- l'offre détaillée du candidat.
- Le bordereau des prix ou la proposition financière

**Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer un acte d'engagement.**

### **ARTICLE.7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES**

Le présent règlement de consultation précise que l'appréciation des candidatures se fera en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : Capacité économique et financière du candidat.
- Critère 2 : Pertinence des moyens humains et organisationnels.
- Critère 3 : Qualité des références du candidat.

### **ARTICLE.8 - JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères de sélection des offres sont les capacités professionnelles (effectifs et références, actions et moyens de formation initiale et continue), techniques (moyens techniques) et financières (chiffre d'affaires) du candidat.

Les critères de sélection des offres sont les suivants, avec leur pondération :

- **Qualité professionnelle et technique (60 %)**, appréciée en fonction de l'offre du candidat,
- **Prix (40 %)**, appréciée en fonction des montants indiqués dans les annexes financières.

### **NEGOCIATION**

A l'issue du classement des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier ou non avec les candidats. Il pourra inviter les candidats à négocier sur tous les éléments de leur offre (prix, dispositions contenues dans l'offre technique).

### **ARTICLE.9 - LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'ATTRIBUTION**

Le candidat retenu devra justifier par tous moyens de la régularité de la situation de sa société devant les administrations sociales et fiscales Nigériennes.

### **ARTICLE.10 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS**

Cf Art. 6 : Les candidats remettront leurs candidatures et offres sous format papier et numérique en une seule remise. En cas de remises multiples, ou d'envois successifs l'attention des candidats est attirée sur l'obligation du Lycée « de n'ouvrir que le dernier pli reçu » ; tous les plis précédents seront détruits.

Les dossiers devront être remis sous enveloppe cachetée, qui portera impérativement la mention suivante :

#### **9.1 : phase « candidature » :**

« MAPA restreint prestations de surveillance – CANDIDATURE – N° LOT n°XXX »  
« **NE PAS OUVRIR** »

et l'adresse suivante :

Lycée « La Fontaine »  
M Bernard LORQUIN  
Directeur administratif et financier  
640 avenue du Fleuve Niger  
BP529  
Niamey-Niger

Les candidatures devront être remises par porteur (**l'exclusion de la voie postale normale**) ou directement déposées au secrétariat de l'établissement.

- Les candidatures déposées directement feront l'objet d'une remise de récépissé attestant du dépôt d'enveloppe, remis par le personnel d'accueil.  
Les candidatures envoyées par porteur ne pourront faire l'objet de remise de récépissé que de façon différée. L'envoi par porteur comprend la fourniture d'une preuve de dépôt par le prestataire

## **9.2 : phase « offre » :**

« MAPA restreint et négocié prestations de surveillance – OFFRE – N° LOT n°XXXX »  
**« NE PAS OUVRIR »**

et l'adresse suivante :

Lycée « La Fontaine »  
M Bernard LORQUIN  
Directeur administratif et financier  
640 avenue du Fleuve Niger  
BP529  
Niamey-Niger

Les offres devront être remises par porteur (à **l'exclusion de la voie postale normale**) ou directement déposées à l'accueil du Lycée « La Fontaine ».

- Les offres déposées directement feront l'objet d'une remise de récépissé attestant du dépôt d'enveloppe, remis par le personnel d'accueil sécurité
- Les offres envoyées par porteur ne pourront faire l'objet de remise de récépissé que de façon différée. L'envoi par porteur comprend la fourniture d'une preuve de dépôt par le prestataire.

## **ARTICLE.11 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les demandes de renseignements devront être adressées au Lycée **exclusivement par écrit** aux coordonnées suivantes :

**Courrier électronique :**      [dafacs.niamey.fontaine@aefe.fr](mailto:dafacs.niamey.fontaine@aefe.fr)